

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 MAI 2025

07- Objet : INTEGRATION DE VOIES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

N° Ordre : DE-039-2025

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 8.3 voirie

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Réaup, après convocation régulière du Président du 15 mai 2025, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. David BUTTIGNOL, suppléant

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRE-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ à Mme Patricia CHENUIL

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Pascal LEGENDRE

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Hugues DAVID, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Membres absents excusés (5) :

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme Danielle OLLIVIER

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Moncaut : M. Francis MALISANI, suppléé par M. David BUTTIGNOL

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Membres absents non excusés (3) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Pascal LEGENDRE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 45 (retrait de M. Crussières)

Absents : 15

- Dont « pour » : 45

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Voirie – création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu le compte-rendu de la visite d'intégration de voies par la commission voirie restreinte du 04 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 11 mars 2025,

Vu la délibération n° DE-170-2019 du 26 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire et l'étendue de la compétence voirie,

Vu la délibération n° DE-051-2021 du 19 mai 2021 approuvant la Charte Voirie d'Albret Communauté,

Considérant la demande d'intégration de la commune de Nérac pour l'impasse du Château, les contre-allées Optical Center et le CR 24 d'Expercatory,

Considérant la demande d'intégration de la commune de Lavardac pour la voie du Lotissement Dupont,

Considérant la demande d'intégration de la commune de Moncaut pour le chemin de Pouey,

Considérant que les voies en question remplissent les critères d'intégration définis dans la Charte Voirie,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- **D'intégrer** les voies citées ci-dessus,
- **De modifier** en conséquence le tableau de voirie des communes de Nérac, Lavardac et Moncaut,
- **D'annexer** les tableaux de voirie des communes de Nérac, Lavardac et Moncaut.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Pascal Legendre
Secrétaire de séance



Publication le : 26 MAI 2025